

Projet Pédagogique et Educatif

Règlement de fonctionnement

Arte-Jeunes



Centre Socioculturel ARTEMIS

32 route de Genève, 01700 Saint-Maurice-de-Beynost

Accueil : 04.78.55.13.90

jeunesse@artemis-smb.fr

Equipe d'animation :

Sebilleau Anais, responsable jeunesse

Christopher Spadiny, animateur jeunesse

Table des matières

Table des matières	2
Introduction.....	3
Cadre général	4
a. La nature du centre	4
b. Organigramme.....	4
c. Les valeurs	5
d. La localisation	5
e. Les locaux	6
f. Le public accueilli.....	6
Modalités d'accueil	8
Objectifs pédagogiques	9
Moyens pédagogiques	10
.....	10
.....	10
.....	10
Fonctionnement du centre.....	11
a. Encadrement	11
b. Journée type.....	11
c. Communication externe.....	12
d. Inscription et annulation	13
e. Accueil des enfants porteurs d'un handicap	13
f. Règles de vie et sanctions	13
g. Quelques impondérables	14
h. Point hygiène - santé :.....	14
i. Restauration	15
j. Les activités / sorties	15
k. Budget	16
Missions de l'équipe pédagogique.....	16
a. Rôle de/du responsable Jeunesse	16
b. Rôle de l'animateur	16
c. Relation Famille - équipe pédagogique.....	17
d. Organisation et engagement de l'équipe.....	17
e. Règlementation à destination équipe pédagogique.....	17
Evaluation.....	18

Introduction

L'action des accueils collectifs pour mineurs (ACM), s'inscrit dans une démarche éducative complémentaire à celle de la famille et de l'école. L'ACM est un lieu de socialisation visant à améliorer le système social. A ce titre, le projet pédagogique, est une réflexion collective produit par l'équipe pédagogique (directeurs et animateurs) qui énonce les intentions éducatives de la structure, présente le centre et fixe les règles de fonctionnement.

Il décline le projet social/éducatif du centre dans le cadre d'un accueil collectif pour mineur (ACM).

Le projet pédagogique précise les objectifs généraux et opérationnels de l'accueil de loisirs, les moyens employés et le projet d'animation mis en œuvre pour atteindre ces objectifs. Il doit permettre de donner un sens aux activités proposées et énoncer la manière dont l'enfant sera accueilli.

C'est un document de référence pour permettre à l'équipe pédagogique de structurer son activité, de coordonner ses actions et ainsi d'avancer dans son travail. Il propose une ligne directrice mais reste toutefois modulable au cours du temps et s'adapte à chaque contexte.

Ce projet pédagogique précise la démarche dans laquelle s'inscrit Arte-jeunes. Dès lors, c'est un contrat mutuel entre deux parties : le centre socio-culturel ARTEMIS et les adhérents. Il n'a pas vocation à être exhaustif mais clair et concis afin de bien saisir les valeurs, intentions, fonctionnement et règlement du centre.

Cadre général

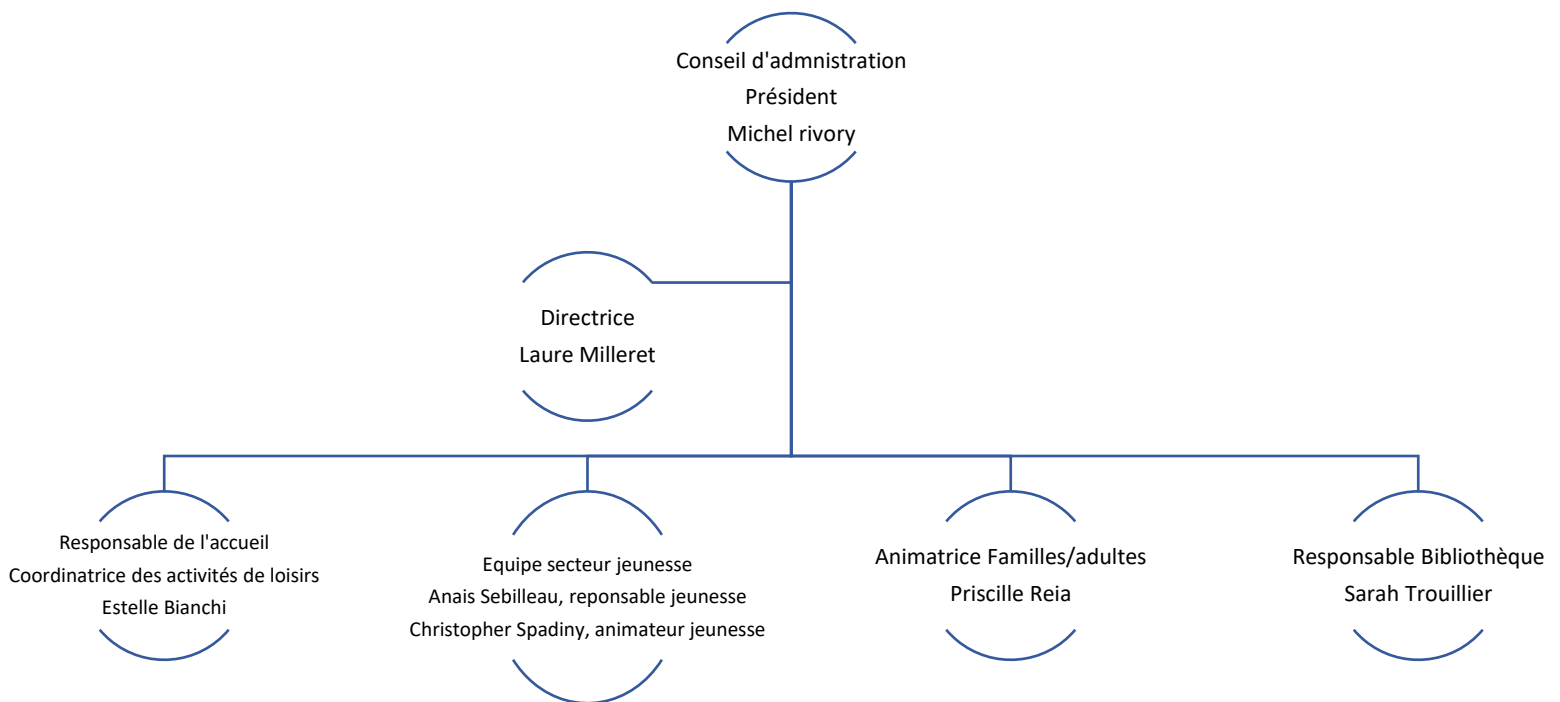
a. La nature du centre

ARTEMIS

Activités et Rencontres pour Tous et Maison des Initiatives Sociales

Artemis est un centre socio-culturel assurant les missions d'animation de la vie sociale, locale et associative. Le centre est un lieu de proximité ouvert à tous ayant pour rôle d'agir par et pour les enfants, les jeunes, les familles et les adultes tout en veillant à la mixité sociale.

b. Organigramme





c. Les valeurs

Le fonctionnement et les valeurs d'Artemis sont définis par son projet social 2019-2022. En accord avec celui-ci, le centre Artemis et son organe jeunesse agissent autour de 3 axes stratégiques :

- Prendre le temps de se connaître
- Construire des ponts
- Agir ensemble

d. La localisation

Artemis est situé au 32 route de Genève, 01700 à Saint-Maurice-de-Beynost.

La commune de Saint-Maurice-de-Beynost est localisée dans l'Ain à 14 km de Lyon dont elle fait partie en tant qu'unité urbaine. Elle est jouxtée à l'Ouest par Miribel et à l'Est par Beynost et fait de même partie de la région naturelle de la Côtière. La population mauricienne se compose d'environ 4000 mille habitants. Le centre socio-culturel est situé pratiquement au centre de la zone habitée, face au quartier des Folliets, passé en contrat veille active.

Centre socio-culturel Artemis
32 route de Genève
01700 Saint-Maurice-de-Beynost

Le centre est à la fois voisin de la crèche, de la maternelle ainsi que de la principale aire de jeux de la commune.

Bien qu'il soit situé à Saint-Maurice-de-Beynost, l'accueil et l'adhésion de la population à Artémis est ouvert à toute la population sans tarification extérieur.

e. Les locaux

Artemis dispose des espaces suivants :

- Une salle dédiée à la jeunesse (Arté'Jeunes)
- Une cuisine
- Une salle de gym
- Une salle de spectacle
- De salles de réunion
- Une bibliothèque
- Un atelier de travaux manuels

f. Le public accueilli

L'espace jeunesse d'Artemis possède une capacité d'accueil de 24 jeunes de 11 à 17 ans. Les adolescents viennent principalement de la communauté de commune de Miribel et du Plateau (CCMP) et de la communauté de commune de la Côtière à Montluel. Ils sont scolarisés pour la plupart au collège Louis Armstrong ou au Lycée de secteur de la Boisse.

Nous constatons à la fois une hétérogénéité du public mais aussi une homogénéité des caractéristiques du public adolescent.

→ Les constats liés au public :

- Mixité Filles/Garçons, selon la période de fréquentation.
- Mixité des tranches d'âge, selon la période de fréquentation.
- Mixité sociale

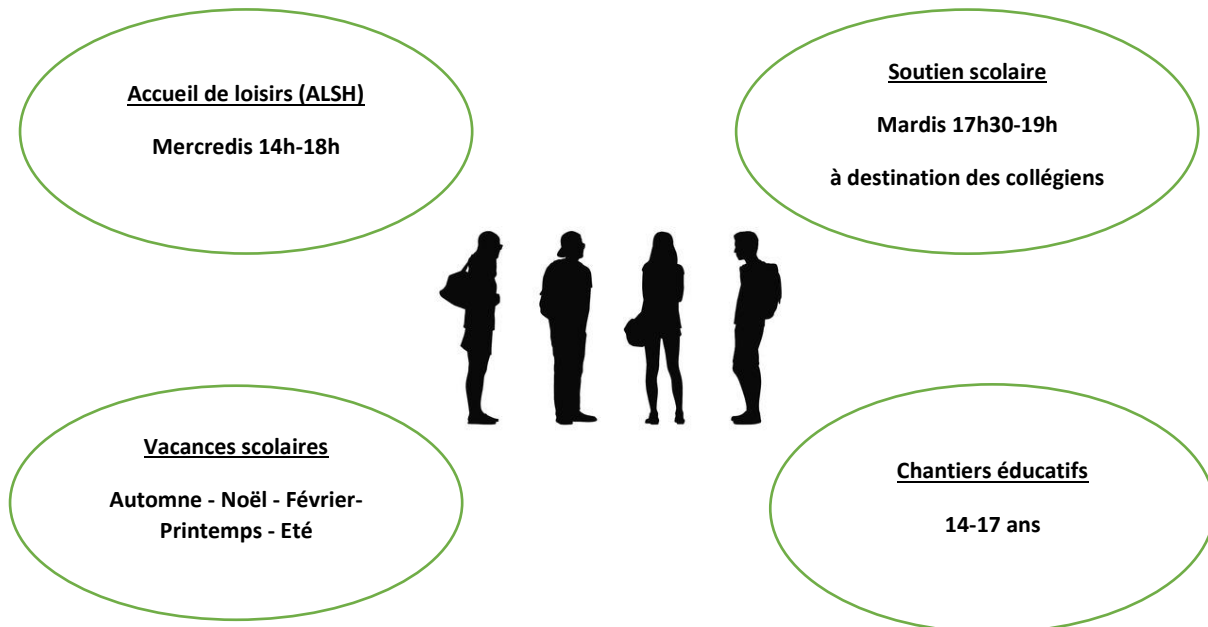
→ Les **caractéristiques** du public :

- **Les 11-14 ans :**
 - Un besoin d'appartenance à un groupe
 - Se cherche
 - Influençable
 - Besoin d'opposition
 - Intérêts fermés
 - Besoin de se retrouver
 - Méconnaissance du monde qui les entoure
 - Consommation passive

- **Les 14-17 ans :**
 - Envie de braver l'interdit
 - Se questionnent
 - Besoin de libertés
 - Besoin d'être autonome
 - Intérêt ou manque de culture générale
 - Besoin de référence à un adulte
 - S'exprimer
 - Atteindre des objectifs

Modalités d'accueil

Les jeunes sont accueillis sur plusieurs temps de l'année scolaire.



NB : les chantiers éducatifs et le soutien scolaire ne seront pas abordés à travers ce document. Bien qu'ils constituent des temps d'accueil jeunes, ils ne sont pas déclarés comme ACM.

Le soutien scolaire est un complément au dispositif scolaire « les devoirs faits ». Il vise à accompagner les collégiens dans leur scolarité. C'est un soutien groupé et/ou individualisé qui apporte une méthodologie de travail.

Les chantiers jeunes ou chantiers éducatifs impliquent un groupe de jeunes dans une activité de production ou de services, en partenariat avec des acteurs du territoire. Ces actions permettent aux jeunes de :

- Se confronter au monde du travail.
- De se mobiliser collectivement et de créer du lien social.
- Valoriser son image en acquérant de l'expérience et en développant un savoir-faire.

A l'issue de ces chantiers les jeunes ont la possibilité d'auto-financer des projets collectifs ou individuels et d'être accompagnés dans leurs démarches.

Objectifs pédagogiques

Les **objectifs pédagogiques** correspondent aux **intentions éducatives** de l'accueil collectif de mineurs. Ils représentent ce que l'on cherche à atteindre à l'issue des temps d'accueil adolescents **Les Mercredis et Vacances scolaires**.

Favoriser l'ouverture d'esprit et la connaissance envers un monde inconnu :

Objectifs spécifiques :

- Développer le sens de la tolérance et accepter les différences.
- Amener chaque participant au projet à déconstruire sa peur et ses préjugés envers ce qui est étranger.
- Stimuler la curiosité.
- Amener chaque participant à se questionner sur ce qui l'entoure.

Trouver sa place au sein d'un groupe :

Objectifs spécifiques:

- Permettre au jeune de s'épanouir individuellement au sein d'un collectif, et d'utiliser ses capacités.
- Développer l'estime de soi
- Donner à chacun la possibilité de s'exprimer librement, indépendamment du groupe
- Prendre en compte l'individualité de chaque jeune

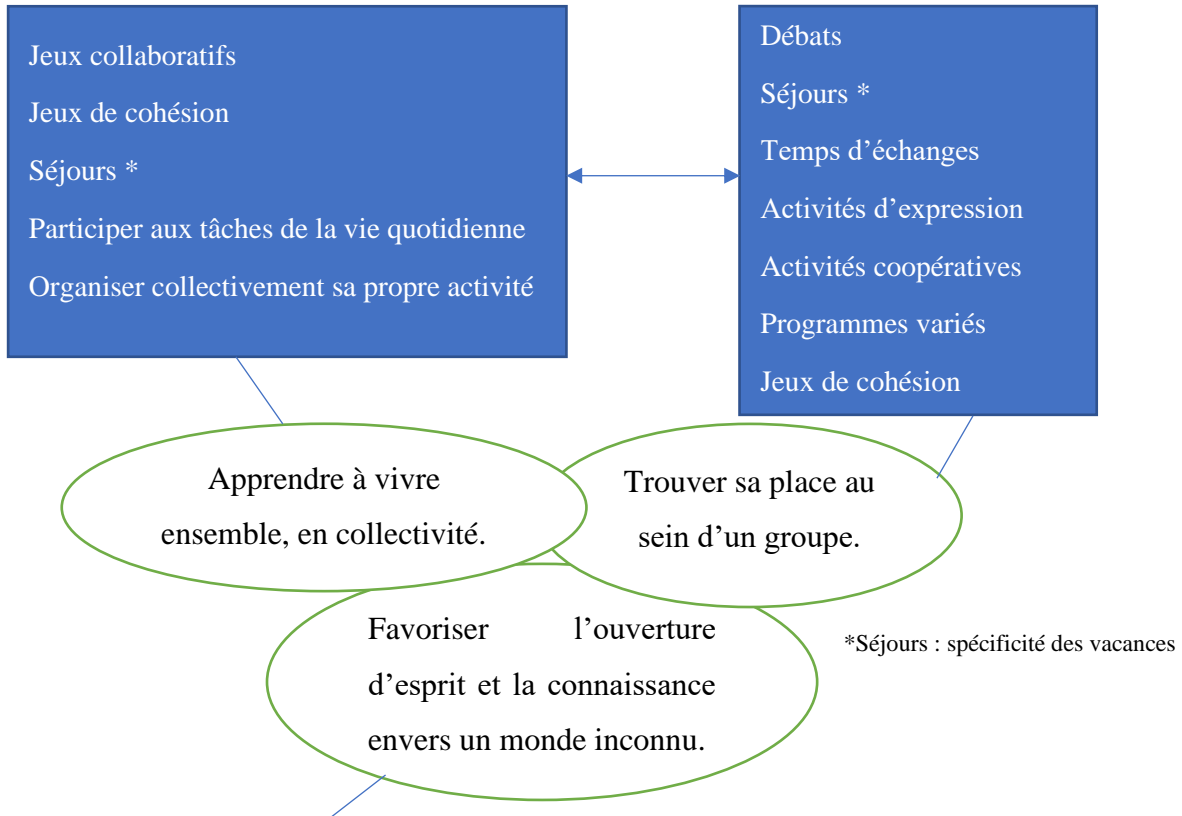
Apprendre à vivre ensemble, en collectivité :

Objectifs spécifiques:

- S'investir pour le groupe
- Respecter des règles communes
- Manifester du respect envers autrui
- Favoriser les prises de décisions collectives
- Développer son sens des responsabilités et de l'engagement
- Encourager le partage et l'échange

Moyens pédagogiques

Les **moyens pédagogiques** sont définis par le projet d'animation de l'ACM. Le projet d'animation est l'**outil** qui englobe toutes les **activités** proposées, permettant d'atteindre les objectifs pédagogiques.



- Jeux de connaissances
- Elaboration des règles de vie
- Jeux compétitifs
- Séjours *
- Activités de découvertes et d'initiations
- Sorties extérieures
- Choix des thématiques



Séjour SURF au Pays-Basque



Atelier cuisine

Fonctionnement et règlement du centre

a. Encadrement

L'équipe pédagogique permanente se compose de la manière suivante :

- Une **directrice – animatrice** (diplômée Master, BPJEPS, BAFD en cours)
- Un **directeur adjoint – animateur (BAF A)**

En fonction des activités et du nombre de jeunes nous pouvons être amenés à recruter des **vacataires diplômés BAF A**, Surveillant de baignade,Nous avons fait le choix de prendre cette année, un BPJEPS Activités pour Tous. Yanis Jacquet fera donc partie de l'équipe d'animation et sera présent les mercredis et lors des vacances scolaires. Les salariés d'Artemis ainsi que des bénévoles peuvent de-même intégrer l'équipe d'animation de manière ponctuelle si besoin. Les activités spécifiques sont quant à elles encadrées par des diplômés d'état.

L'équipe jeunesse est aussi amenée à travailler en transversalité avec les autres membres de l'équipe salariée sur d'autres volets du centre. Cela peut aussi bien passer par la coordination et la mise en œuvre d'évènements annuels sur des thématiques différentes de celles de son secteur d'activités (Caravane de la Transition écologique, Fête du Jus, Fête du Court métrage, ...) que par des ateliers réguliers (Parents-Enfants, Adultes-Ados).

b. Journée type

Vacances scolaires

Heure	Quoi ?	Ce qui est attendu des animateurs(trices)
10h-10h30	Accueil échelonné et temps libre	Liste de présence Accueillir : politesse de base, vérifications diverses Disponibilité, intéressement, discussions, jeux. Possibilité de se regrouper à Arte-jeunes et/ou dans le gymnase.
10h45-12h	Activités ou sorties thématiques.	L'animateur regroupe, mobilise, anime et encadre l'activité. Il est force de motivation et doit parvenir à emmener son groupe avec lui. Selon les activités les groupes peuvent être réduits.
12h30-14h	Repas et temps calme	Gestes d'hygiène Accompagner les jeunes dans leur installation, cadrer le temps du repas comme une activité à part entière. Discussions informelles

		Inciter les jeunes à se poser dans un endroit calme.
14h30 – 17h	Activités ou sorties thématiques.	Activités souvent plus dynamiques et plus longues. Garder un rôle fédérateur et mobilisateur.
17h-17h30	Rangement- temps libre	Goûter possible à 17h mais pas systématique. Non fourni par Artémis.
17h30-18h	Temps libre et départ échelonné	Les jeunes peuvent partir dès 17h30 ou rester s’amuser en groupe de manière plus libre mais sous la vigilance d’un animateur. Permet de resserrer les liens qui se sont tissés pendant la journée.

Mercredis hors vacances scolaires

Heure	Quoi ?	Ce qui est attendu des animateurs(trices)
14h-14h30	Accueil échelonné et temps libre	Liste de présence Accueillir : politesse de base, vérifications diverses Disponibilité, intérêt, discussions, jeux. Regroupement à Arte-jeunes car le reste des locaux sont occupés
14h45-16h	Activités thématiques	Nous tentons d’instaurer systématiquement une animation de cohésion au préalable. Activités adaptées au public et construites avec les jeunes : activités DIY, créatives, sorties, sportives, ...
16h-16h30	Temps libre	Temps informel où les jeunes sont libres de se retrouver entre eux.
16h30-17h30	Activités	Finalisation de l’activité.
17h30-18h	Temps libre et départ échelonné	Jeux de société le plus souvent .

c. Communication externe

La **communication** sur nos actions passe par plusieurs **canaux de diffusion** :

- Site internet
- Page Facebook
- Panneaux lumineux de la Ville
- Programmation papier
- Pronote via les établissements scolaires
- SMS aux adhérents

Lorsqu’un jeune participe à l’ACM, il est possible de nous joindre par téléphone de préférence hors des temps d’activités sauf urgence.

d. Inscription et annulation

Les parents de chaque jeune inscrit devront remplir une **fiche sanitaire** par année scolaire. Le règlement de l'**adhésion** à Artemis suffit à inscrire le jeune à Arte-Jeunes. Chaque nouveau parent sera amené à rencontrer le ou la responsable jeunesse. L'adhésion à l'association ne pourra pas être remboursée. Dans le cadre des vacances scolaires, une **grille tarifaire** est mise en place en fonction du **coefficient familial**. L'inscription s'effectue à la semaine. En cas d'**annulation** pour un motif important, **un avoir** peut être proposé et reporté aux vacances scolaires suivantes. Si pour certaines obligations un jeune est absent une journée, il convient de nous prévenir cependant il n'y aura pas de révision tarifaire.

e. Accueil des enfants porteurs d'un handicap

Tout **jeune porteur d'un handicap** sera **rencontré** avec ses parents afin de convenir de la meilleure façon de l'accompagner. Cet accueil est soumis aux mêmes conditions administratives que tout autre inscription. Cette décision est basée sur une réflexion commune de l'équipe en tenant compte du bien-être et de la sécurité de l'enfant porteur du handicap. Lors du premier contact, la responsable accueille la famille et prend le temps d'écouter leurs besoins et leurs attentes. Après analyse de la situation de l'enfant, l'accueil est possible sachant que la structure ne dispose pas d'aménagement humain ou matériel supplémentaire.

f. Règles de vie et sanctions

Les règles de vie sont établies de manière participative avec les jeunes en début d'ACM. Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs. Dans le cas où ces règles sont dérogées des sanctions pourront être prises. Avant tout, une discussion avec le jeune sera mise en place. Ce dernier sera encouragé à auto-évaluer sa conduite et à trouver sa propre sanction. Un regard le plus objectif possible de la part du jeune sur ses propres écarts de conduite sera toujours valorisé. Toute sanction doit respecter ce cadre : elle est réparatrice, c'est-à-dire qu'elle permet au jeune de prendre conscience de l'erreur liée à son acte, elle est proportionnelle à l'acte, jamais collective, pas de privation

alimentaire ni de châtime nt corporel, jamais d'humiliation. Le/la responsable doit être informé dès qu'une sanction est prise par un animateur. Les parents seront informés de la sanction prise selon la gravité de l'acte. Si le jeune persiste dans son attitude le/la responsable se mettra automatiquement en lien avec la famille. Une exclusion temporaire du centre peut être envisagée, de même que des mesures de responsabilisation. Chaque jeune ayant connu des difficultés de comportement sera suivi par le/la responsable au moyen d'une rencontre à chaque réinscription et devra se fixer des objectifs. Un engagement écrit peut être demandé.

g. Quelques impondérables

- Il s'agit de ne pas inciter les jeunes à la consommation d'alcool. Aucun achat ni aucune consommation d'alcool chez les jeunes n'est acceptée. En référence à la loi également aucun achat ni aucune consommation de drogue ne seront acceptés. En référence à la loi, aucun mineur ne pourra acheter de cigarettes, ni en consommer. La consommation de cigarette est prohibée sur le centre.
- Le jeune est entièrement responsable des différents objets de valeurs qu'il amène. L'équipe décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Le téléphone ne doit pas gêner la vie du groupe et son utilisation sera régulée par les animateurs.
- Interdiction de filmer ou photographier quelqu'un sans son consentement.

h. Point hygiène - santé :

A chaque ACM, un assistant sanitaire est dédié. C'est un membre à part entière de l'équipe pédagogique qui possède à minima le PSC1. Il assure le suivi sanitaire des mineurs accueillis. Il connaît donc leurs particularités médicales (traitements médicaux, allergies, régimes alimentaires spécifiques, etc.) et en informe l'équipe technique et pédagogique. Il prodigue les soins, administre les traitements médicaux et agit face aux urgences. Aucun traitement ne pourra être administré sans **prescription médicale** fournie au/à la responsable jeunesse. Les **régimes alimentaires** des jeunes sont respectés sur indication des parents. En cas de maladie ou de blessure les responsables légaux sont contactés pour venir prendre en charge leur enfant sauf cas d'urgence. A l'exception du matériel pour soigner des petites blessures la trousse à

pharmacie ne contient aucun autre élément. Tout usage de la trousse à pharmacie doit être signalé dans le **cahier d'infirmier**.

En raison de la situation sanitaire du moment un responsable **COVID** est désigné afin de suivre le protocole en vigueur : distanciation physique, le port du masque, application des gestes barrières, le lavage des mains, ventilation des locaux. **Le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021** prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, fixe les modalités d'ouverture des accueils collectifs de mineurs (ACM).

i. Restauration

Artemis ne possède pas de moyens de restauration collective. Cependant des ateliers cuisine, des pique-niques et/ou gouters peuvent être réalisés. En accord avec les **normes HACCP**, le lavage complet des mains par les personnes préparant le repas, doit être effectué. Les ustensiles plastiques sont privilégiés à ceux en bois. Le frigo Arte-Jeunes accueille uniquement les aliments servant à la préparation des repas d'Arte Jeunes. **La température** du frigo est relevée matin, midi et soir par l'équipe d'animation. Les aliments ouverts sont marqués à la date d'ouverture et jetés au bout de 3 jours. Un **échantillon témoin** de chaque repas est conservé durant une semaine. L'équipe veille à la traçabilité de tous les aliments utilisés. Aucun aliment dont la date limite de consommation est dépassé n'est servi.

j. Les activités / sorties

Les activités sont fixées selon les objectifs pédagogiques. Elles peuvent aussi être organisées en lien avec les jeunes afin qu'ils ne soient pas de simples consommateurs. Nous organisons des séjours de vacances proposés aux jeunes de 11 à 17 ans, où chacun pourra évoluer dans la vie en collectivité avec l'accompagnement d'adultes responsables et garants du bon fonctionnement du camp.

k. Budget

Un budget prévisionnel est établi en amont de chaque vacance afin d'en fixer les tarifs. Un tableau de suivi des vacances permet ensuite de suivre les dépenses. Toute utilisation—de liquide, comme de carte bleue, par un animateur doit être validée en amont par le ou la responsable jeunesse. A la fin de chaque période de vacances les factures sont toutes rendues en même temps à la comptable ainsi que le récapitulatif des dépenses du séjour.

Pour les mercredis, il détermine et reflète les besoins matériels de l'accueil de loisirs. Il est préparé par le directeur et le directeur adjoint en concertation avec l'équipe pédagogique.

Missions de l'équipe pédagogique

a. Rôle de/du responsable Jeunesse

Il ou elle est garant(e) de l'aspect financier et administratif d'Arte-Jeunes et des différents temps d'accueil. Il/elle veille non seulement à la sécurité des jeunes et de l'équipe mais aussi à la mise en œuvre du projet éducatif. Il/elle coordonne l'équipe d'animation tout en ayant avec les animateurs un rôle formateur et d'accompagnement. Il/elle est présent avec le groupe en cas de besoin et fait partie du taux d'encadrement.

Il/elle assure aussi la communication entre l'équipe d'animation, les parents et l'organisateur.

b. Rôle de l'animateur

L'animateur est garant de la sécurité physique, affective et morale de l'enfant. Il doit être attentif et à l'écoute afin de prendre en compte les spécificités de chacun. L'animateur doit, à la fois représenter l'autorité et fixer un cadre à respecter, tout en essayant de créer un climat de confiance où chaque jeune se sentira à l'aise. Il doit être cohérent dans ses paroles et ses actes. Il doit être capable de s'adapter à des besoins différents selon chaque jeune et de les accompagner. Il doit être impliqué et de ce fait, avoir connaissance du projet pédagogique afin de proposer et d'animer des activités en lien avec les objectifs. Il doit avant tout être conscient de son rôle éducatif.

c. Relation Famille - équipe pédagogique

Au besoin, le(la) responsable pourra faire passer des notes d'informations aux parents. Les parents doivent être conscients qu'ils laissent leurs enfants à des professionnels de l'animation et que leurs enfants sont bien entourés. Lors des séjours, des photos pourront être postées via le Facebook Artemis si les familles ont donné leur autorisation au préalable.

d. Organisation et engagement de l'équipe

Des réunions de préparation et de bilan sont fixées en amont et à la fin de chaque ACM. Une réunion peut être sollicitée par n'importe quel(elle) animateur ou animateur(trice) en fin de journée si le besoin s'en fait sentir. L'équipe pédagogique doit être disponible et joignable, à tout moment de la journée. Elle doit être pro-active. Chaque membre est indispensable au bon fonctionnement de l'ACM. Les temps de préparation en équipe sont à privilégier hors des temps d'activités. Les membres de l'équipe doivent être capable de communiquer entre eux.

e. Règlementation à destination équipe pédagogique

- Tous les jeunes doivent être considérés de la même manière, sans distinction aucune et avec respect.
- L'usage du téléphone portable autre qu'à visée professionnelle est à éviter devant les jeunes.
- Un moment de pause peut être pris à des moments stratégiques et jamais très loin du reste du groupe.
- Les cigarettes ne doivent pas être fumées devant les enfants.
- Les prises de décisions et échanges d'opinion si divergents ne doivent pas avoir lieu devant les jeunes.
- Le langage utilisé doit être soigné et adapté.

Evaluation

L'**évaluation** de la réalisation du **projet pédagogique** permet de : mesurer le degré de satisfaction du public ; prendre le temps de discuter en équipe, analyser ce qui s'est passé ; ... corriger, modifier si besoin est, le **projet pédagogique** et les actions.

L'évaluation peut être effectuée selon plusieurs démarches :

- Retour collectif avec les jeunes
- Questionnaire individuel à destination des jeunes et/ou parents
- Observations et analyses régulières
- Réunion d'équipe

Tout nouveau changement est discuté en équipe et testé afin de s'assurer de son efficacité.